

Rapport d'activité

2018



Délégués titulaires & suppléants 2019

BALLAINVILLIERS

Mr COUTÉ Gérard T
Mr VIVIEN Marc T
Mr JADOT Philippe S
Mme PORTELETTE Héliène S

BOULLAY-LES-TROUX

Mr MASSON Alain T
Mr VIGOT Alain T
Mr GUILLON Jean S
Mr ROUSSEAU Hugues-Alexandre S

BURES-SUR-YVETTE

Mme BODIN Anne T
Mme CACHIER Helene T
Mr OTTINGER Sébastien S
Mr SERBIER Michel S

CERNAY-LA-VILLE

Mr JUVANON Claude T
Mme RANGE Chantal T
Mr BARGIARELLI Stéphane S
Mr SABELLA Aurélio S

CHAMPLAN

Mme CHEVALIER Sylvie T
Mr LECLERC Christian T
Mr ALVES MONTEIRO Antonio S
Mr DA SILVA Paul S

CHATEAUFORT

Mr BERQUET Patrice T
Mr NIVET Emilien T
Mme GISLE Patricia S
Mme THERRE Nathalie S

CHEVREUSE

Mr TEXIER Bernard T
Mr TRINQUIER Patrick T
Mr BAY Philippe S
Mr LEMAITRE Sylvain S

CHILLY-MAZARIN

Mr BENEYTOU Jean Paul T
Mme CINOSI GIRARD Martine T
Mr LESAUVAGE Jean-Pierre S
Mr GARNIER Pierre S

CHOISEL

Mr CARON Jean-Yves T
Mr JULHES Frédéric T
Mr CLOTEAUX Pierre S
Mr MONTEGUT Frédéric S

DAMPIERRE-EN-YVELINES

Mr DE WINTER Jean pierre T
Mr MALMASSON Denis T
Mr GRIFFON Jean-Paul S
Mme PALMER Valérie S

EPINAY-SUR-ORGE

Mr DECUGNIERE Dominique T
Mr LEGOUGE Maurice T
Mr LEBRUN Serge S
Mr TAINGUY Jean-Michel S

GIF-SUR-YVETTE

Mr BARRET Michel T
Mr VALENTIN Jean-Luc T
Mr BERTSCH Jean S
Mme FAURIAUX Marie-Christine S

GOMETZ-LE-CHATEL

Mme DARMON Monique T
Mme SELLEM Lucie T
Mr THOMASSET Ghislain S
Mme DUCHEMIN S

GOMETZ-LA-VILLE

Mr JACQUEMARD Bernard T
Mr PESCHEUX Raymond T
Mr BOULAY Maurice S
Mr PINCHEMAILLE Alain S

LA VERRIÈRE

Mr BOURGOIN Christian T
Mme DUTU nellyl T
Mr HOUFAF KHOUFAF Ahmed S
Mr LAMRANI Mohamed S

LA VILLE-DU-BOIS

Mr BOURDY Maurice T
Mr CHARLOT Michel T
Mr CARRE Jacky S
Mme DERCHAIN Christelle S

LE-MESNIL-SAINT-DENIS

Mme AUBERT Evelyne T
Mr CLAISSE Bernard T
Mr AMAURY Christian S
Mme BONNAIN Bertille S

LES ULIS

Mr FALL Babacar T
Mr HAMEL Jean-Marie T
Mme HAMMAN Ouïam S
Mr LEFORT Hervé S

LONGJUMEAU

Mr DELAGNEAU Stéphane T
Mme GELOT Sandrine T
Mr BETIN Rémi S
Mr BOUAZZAOUI Mohamed S

LES MOLIÈRES

Mr HEVIN Philippe T
Mr LUBRANESKI Yvan T
Mr FABRE Frédéric S
Mr PRABONNAUD Marc S

MAGNY-LES-HAMEAUX

Mr BESCO Raymond T
Mr OMESSA Henri T
Mme BOUCHET Brigitte S
Mme GOLLIOU Éliane S

MORANGIS

Mr PINTO Henrique T
Mr BECQUET Michel T
Mr DE SOUSA José S
Mr NOURY Pascal S

NOZAY

Mr TOULLIER Denis T
Mme WILLEMET Michèle T
Mr ALQUIER Henri S
Mr JAUZE Gérard S

ORSAY

Mr CHAZAN Pierre T
Mme DIGARD Marie Pierre T
Mme THOMAS-COLLOMBIER Claude-Louise S
Mme WACHTHAUSEN Ariane S

PALaiseau

Mme LEDOUX Véronique T
Mr POULAIN Dominique T
Mr COSTI Pierre S
Mr MOTTE Nicolas S

SAINT-AUBIN

Mr BLIN Serge T
Mr JULIENNE Benoît T
Mr AMBROISE Pascal S
Mr TORREGROSA Jacky S

SAINT-FORGET

Mr JANNIN Jean-Luc T
Mr VERCROYSSSE Maxime T
Mme LEDAVAY Catherine S
Mr POLUS Jean-Pierre S

ST-JEAN-DE-BEAUREGARD

Mr BOUSQUET Gérard T
Mr FRONTERA François T
Mme ARBILLOT Valérie S
Mr LAGONOTTE Dominique S

ST-REMY-LÈS-CHEVREUSE

Mr BAVOIL Dominique T
Mme SCHWARTZ Myriam T
Mr MENIEUX Jean-jacques S
Mr MORVAN Hervé S

ST-LAMBERT-DES-BOIS

Mr GUEGUEN Bernard T
Mr HÄNEL Olivier T
Mr CHARTIER Jean-Marie S
Mme TACYNIAK Danielle S

SAULX-LES-CHARTREUX

Mr BAZILE Stéphane T
Mr DUBOURG Florian T
Mme DURANCEAU Isabelle S
Mr AUGER Christian S

SAVIGNY-SUR-ORGE

Mr FLOWER Mathieu T
Mr HENRY Jean-Charles T
Mr JAUGEAS Daniel S
Mr MEHLHORN Eric S

SENLISSÉ

Mr BOUNATIROU Lauri T
Mr GASPARINI Christophe T
Mme LINARES Véronique S
Mr POMMERE Pascal S

VILLEBON-SUR-YVETTE

Mr GAUTIER Daniel T
Mme WICHEREK-JOLY Aurélie T
Mme DEYRIS-BRILLET Marie-Paule S
Mme NGUYEN Nga S

VILLEJUST

Mr PLUMERAND Serge T
Mr TRICKOVSKI Igor T
Mr MASLARD Hugues S
Mme NICIAS Dominique S

VILLIERS-LE-BÂCLE

Mr CORVISIER Roland T
Mr MARTIN Michel T
Mme CAZALA-REYSS Charlotte S
Mr BIGOT Marcel S

SIORP *

Depuis le 1^{er} janvier 2019 et uniquement pour la partie relevant du SIBSO et du SIHA, pour la mission spécifique de pilotage du Bassin Versant Orge-Yvette, en attente de désignation des délégués.

* Syndicat Intercommunal de l'Orge de la Rémarde et de la Prédécelle

Sommaire

ÉDITO DU PRÉSIDENT 4

LA POLITIQUE D'ACQUISITION FONCIÈRE 5

LES MÉTIERS DU SIAHVY 6

**L'agent en charge du suivi de recouvrement de la PFAC
Les femmes et les hommes du SIAHVY**

CARTE DU TERRITOIRE 8

Les chantiers en 2018

RIVIÈRE 10

**Travaux sur le bassin de Bures et le bassin de Villejust
Les études en 2018
Évolution du métier de garde rivière**

ASSAINISSEMENT 14

**Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées au Mesnil-Saint-Denis
Gestion de la station d'épuration de La Verrière - Le Mesnil-Saint-Denis
Accompagnement technique - Travaux rue Saint-Sauveur à Ballainvilliers
Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées
Rue de Frileuse à Gometz-la-Ville
Bilan de l'étude ZAE Courtabœuf
Études et travaux 2018**

LA GEMAPI 20

LE PAPI 22

BILAN DES CLASSES D'EAU 23

LES ÉVÈNEMENTS 2018 24

FINANCES 26





Le SIAHVY, conforté dans son rôle d'acteur essentiel dans la gestion du cycle de l'eau sur son territoire

L'année 2018 a connu des changements importants en matière de gestion des cours d'eau. En effet, le législateur a confié au 1^{er} janvier la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aux intercommunalités du territoire.

La plupart d'entre elles l'ont toutefois retransmis aussitôt aux syndicats de rivière dont c'est la fonction assumée depuis longtemps. Mais si dans les textes, ce transfert pouvait paraître simple, dans la réalité, il s'est révélé plus complexe.

La situation s'est néanmoins clarifiée en cours d'année, de sorte qu'au 31 décembre, 95 % du bassin versant de l'Yvette était géré par le SIAHVY dans le cadre du transfert de compétence.

Désormais, les interventions peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire concerné, soit directement par le syndicat soit en partenariat avec des structures comme le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

PAPI et GEMAPI, deux étapes capitales dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ont été actées en 2018

Ainsi les opérations menées par le SIAHVY se sont multipliées, tant en restauration de cours d'eau qu'en matière d'assainissement, deux domaines pour lesquels le syndicat de l'Yvette poursuit des projets ambitieux.

En rivière, tout d'abord, la déconstruction du parking du bassin de Saulx a permis de récupérer un volume de stockage, certes modeste, mais toujours utile dans une vallée très urbanisée.

Mais c'est surtout le projet de renaturation de l'Yvette, sur le territoire de l'université, à Bures et à Orsay, qui va permettre prochainement de restaurer la rivière, tout en gagnant un volume de stockage important en cas de crue, notamment par la remise en fonctionnalité de zones humides.

Par ailleurs, la politique d'assainissement, qui est également majeure, s'est poursuivie avec des travaux de réhabilitation de collecteurs d'assainissement intercommunaux, mais aussi communaux pour les communes qui ont cédé leur patrimoine au Syndicat.

De même, depuis la rétrocession de la station d'épuration du Mesnil-Saint-Denis, le SIAHVY poursuit son projet de remise à niveau de cet ouvrage important dans notre vallée.

Le 03 octobre 2018 a été une date importante pour le Syndicat. Ce jour là, en effet, le PAPI « d'intention » a été labellisé par les services de l'État. Cela a constitué une première étape vers le PAPI « travaux » qui permettra d'ici 2 à 3 ans d'augmenter le nombre de projets concourant à la sécurité des biens et des personnes, au regard des risques d'inondation.

Mais je tiens à souligner que toutes ces réalisations ne pourraient aboutir sans les hommes et les femmes du syndicat et qu'il y a lieu de les remercier vivement pour leur compétence et leur engagement.

Une fois encore, cette année 2018 a confirmé que le syndicat de l'Yvette avait une expertise incontestable et reconnue en matière de gestion du cycle de l'eau et qu'il en était l'acteur principal, de même qu'il s'affirmait, d'autre part, comme le trait d'union entre les collectivités d'un territoire très complexe.

Ce rapport annuel est l'occasion de montrer toute l'expérience et le savoir-faire dont dispose le SIAHVY pour exercer des compétences et des missions de plus en plus difficiles, qu'il assume toujours avec ce seul objectif de Service Public des habitants et des collectivités de notre belle vallée de l'Yvette.

Je vous en souhaite une excellente lecture.

Acquisition foncière



Un autre outil de lutte contre les inondations !

Depuis sa création, le SIAHVY a acquis plus de 100 ha de terrain : bassins de retenue, berges de l'Yvette, zones humides...

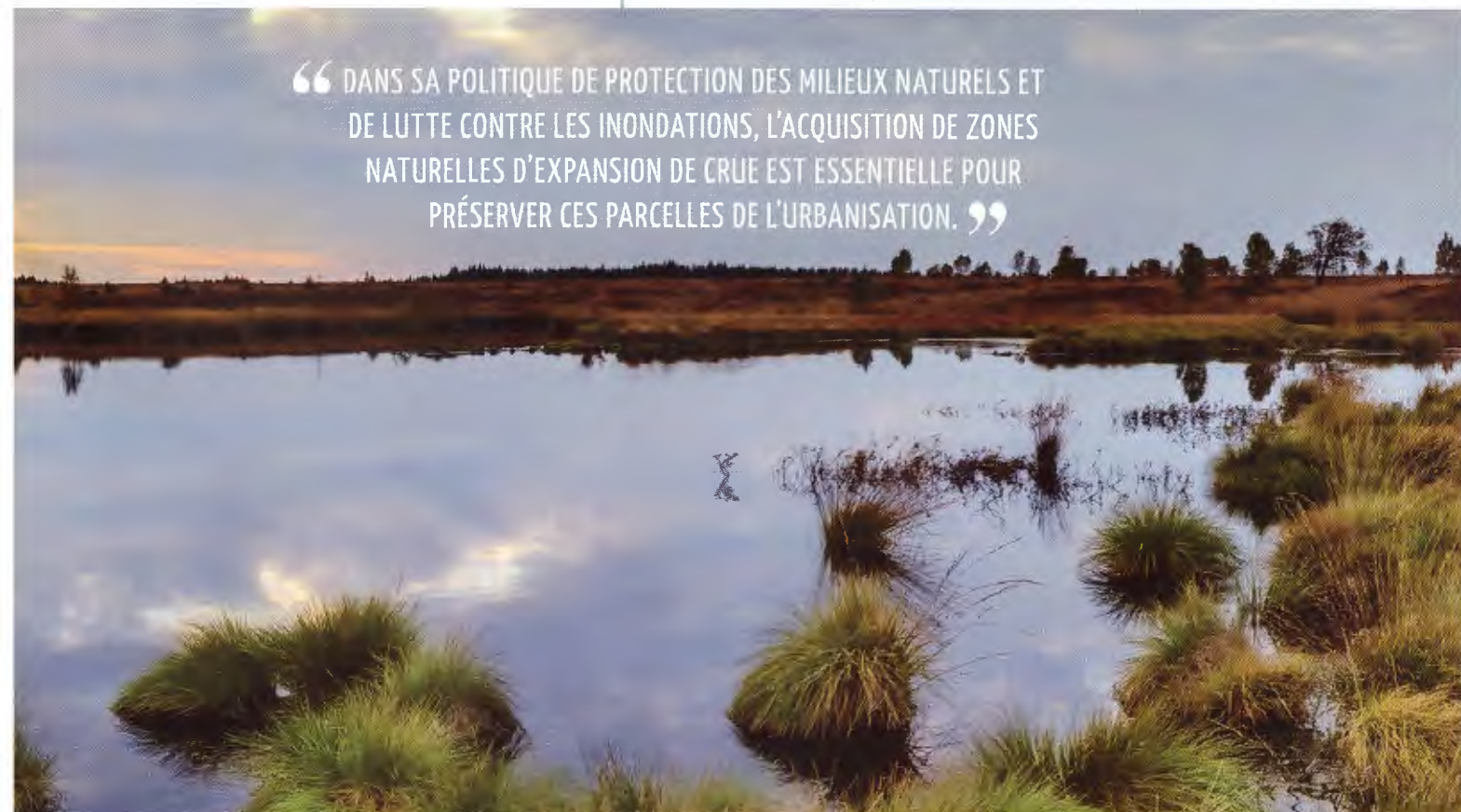
Depuis les inondations de 2016, la politique foncière du Syndicat de l'Yvette consiste à valoriser et à protéger les zones inondables du territoire et à constituer une réserve foncière pour la réalisation de projets de restauration des milieux aquatiques.

L'Yvette étant une rivière non domaniale, la maîtrise foncière est l'une des clefs de voûte de la réussite des projets de restauration des cours d'eau, évitant ainsi la réalisation de procédures administratives lourdes : Déclaration d'Utilité Publique (expropriation) ou Déclaration d'Intérêt Général...

LE SIAHVY A ÉTABLI DES PRIORITÉS POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES

- **PRIORITÉ 1 :**
PARCELLES CONCERNÉES PAR DES ÉTUDES ET/OU PROJETS EN COURS 23 HA
- **PRIORITÉ 2 :**
PARCELLES CONCERNÉES PAR DES ÉTUDES INSCRITES DANS LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - 48 HA
- **PRIORITÉ 3 :** AUTRES ZONES NATURELLES D'EXPANSION DES CRUES

“ DANS SA POLITIQUE DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS, L'ACQUISITION DE ZONES NATURELLES D'EXPANSION DE CRUE EST ESSENTIELLE POUR PRÉSERVER CES PARCELLES DE L'URBANISATION. ”

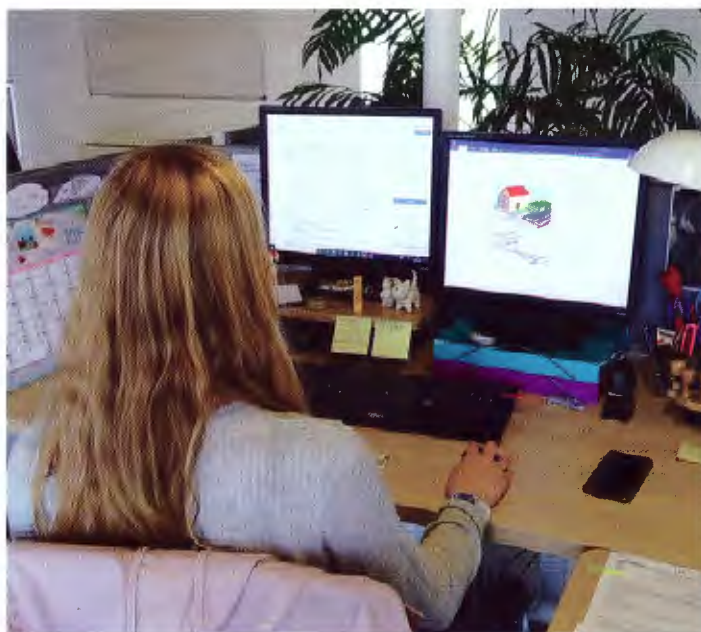




Zoom Métier

La PFAC, une ressource importante pour le budget assainissement

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a remplacé la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE, appelée auparavant «Taxe pour raccordement à l'égout») depuis le 1^{er} juillet 2012.



En effet la commune est un acteur essentiel dans la collecte de la PFAC, lorsque le déversement s'effectue directement dans le collecteur communal : la commune perçoit 100% de la participation et en reverse 40% au SIAHVY.

L'agent comptable du SIAHVY intervient aussi en direct avec les particuliers lorsque le déversement s'effectue dans le collecteur intercommunal ou quand le réseau communal a été transféré au SIAHVY. Dans ce cas, le SIAHVY perçoit directement 100% de la participation. L'agent titre le pétitionnaire après l'avoir informé par courrier.

Les intérêts du poste

Ce poste nécessite un très bon relationnel, une bonne organisation pour assurer le suivi des dossiers. C'est un poste clé de par le montant conséquent des recettes générées sur le budget assainissement.

“ EN 2018, LE MONTANT DE LA PFAC S'ÉLÈVE À 12,67 € /M² DE SURFACE HABITABLE OU DE SURFACE DU PLANCHER ”

À qui s'applique la PFAC ?

La PFAC s'applique aux habitations et aux immeubles produisant des rejets d'eaux usées assimilées aux eaux usées domestiques. Elle s'applique aux constructions neuves et aux extensions d'immeubles, et est exigible à la date du raccordement ou à l'achèvement des travaux de réaménagement.

“ PRÈS DE 720 000 EUROS COLLECTÉS EN 2018 AU BÉNÉFICE DU SIAHVY ”

Le rôle de l'agent PFAC

Il est en charge de la perception de la PFAC du SIAHVY. Il travaille en étroite collaboration avec les services « urbanisme » des communes en charge de l'instruction des permis afin de relancer ces derniers sur l'évolution des dossiers et de motiver les recouvrements qui en découlent.



RESSOURCES HUMAINES

38 AGENTS

Répartition des agents par filière et par catégorie



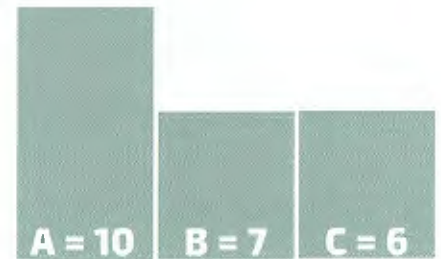
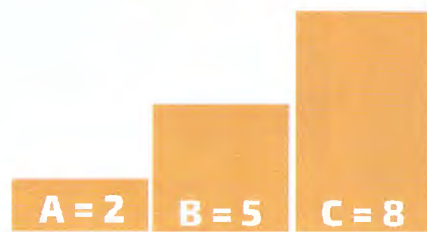
19 FEMMES



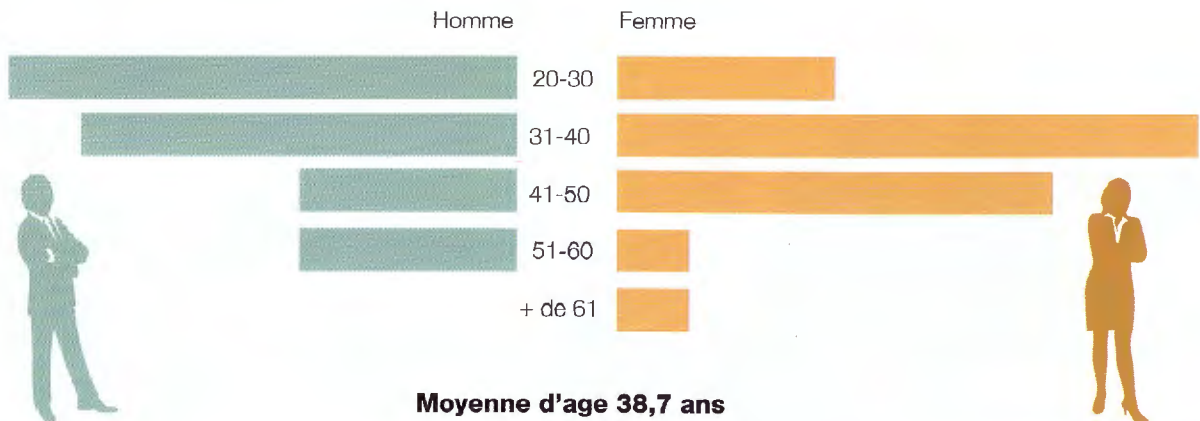
19 HOMMES

15 Administratifs

23 Techniques



Répartition des agents par âge





Les chantiers 2018

Le SIAHVY présent sur tous les fronts

LE MESNIL-SAINT-DENIS
Réhabilitation réseau
Chemin du Rodon



GOMETZ-LA-VILLE
Réhabilitation réseau
Rue de Frileuse





BURES-SUR-YVETTE
Augmentation du volume utile du bassin

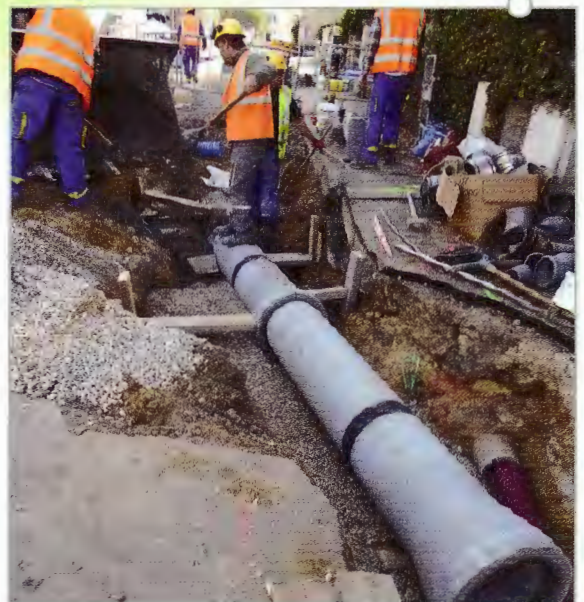


VILLEJUST
Traitement des foyers de Renouée en prévision des travaux de restauration du Rouillon



BALLAINVILLIERS
Mission de MOE
Rue Saint Sauveur

COURTABOEUF
Finalisation de l'action groupée pour la régularisation des rejets d'eaux usées sur la ZAE





Les bassins,

outils de lutte contre les inondations et réservoirs de biodiversité

Poumons écologiques et outils essentiels pour la lutte contre les inondations, les bassins de retenue font partie du programme de restauration des ouvrages lancé par le SIAHVV.

Bassin de Bures

Créé dans les années 1970, le bassin de Bures est l'un des plus anciens de la vallée de l'Yvette. Il a pour vocation le stockage d'une partie des eaux de l'Yvette et du ru de Beaucaïn.

Quel est le contexte ?

Suite aux inondations survenues en 2016, le Comité syndical du SIAHVV a voté un ambitieux programme d'investissements. Parmi ces investissements essentiels, l'augmentation du volume utile du bassin de Bures a été classé comme prioritaire.

Quels sont les objectifs ?

Le bassin de Bures est un écrin de verdure en fond de vallée. Les aménagements réalisés par le SIAHVV permettront :

- de développer la richesse écologique du site en recréant de nouveaux habitats plus diversifiés,
- de retarder le remplissage du bassin en augmentant sa capacité.

Quels sont les résultats ?

Les travaux d'augmentation de 30 000 m³, initialement prévus sur deux ans, ont été réalisés intégralement en 2018.

D'autres travaux ont été réalisés sur l'Yvette :

- Renaturation de l'Yvette dans le campus de l'Université d'Orsay,
- Restauration du Rouillon à Villejust,
- Restauration de berges sur le Montabé à Saint Rémy-les-Chevreuse et sur l'Yvette à Chevreuse ...

Pour limiter les coûts d'évacuation et de stockage de plus en plus élevés, le SIAHVV a cherché à réutiliser au maximum ces terres de bonne qualité.

“ SUITE AUX CRUES EXCEPTIONNELLES DE 2016, LE SIAHVV A RÉALISÉ LA MODÉLISATION HYDRAULIQUE DE L'YVETTE. LES ÉTUDES QUI EN ONT DÉCOULÉ ONT MENÉ À UN VASTE PROGRAMME DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET D'AUGMENTATION DU VOLUME DES BASSINS. ”

○ AUGMENTATION DU VOLUME UTILE
+ 30 000 M³



Le bassin de Bures pendant les travaux

TRAVAUX RIVIÈRE

Bassin de Villejust

“ 2018, PREMIÈRE PHASE DE TRAVAUX AU BASSIN DE VILLEJUST : TRAITEMENT DE LA RENOUÉE DU JAPON. ”

D'une capacité de 20 000 m³, le bassin de Villejust nécessitait une restauration afin de rétablir la continuité écologique du Rouillon. Ces travaux seront également l'occasion d'en augmenter le volume utile.

Quels sont les objectifs ?

Des travaux ambitieux de restauration écologique du Rouillon, au niveau du bassin de rétention à Villejust, sont programmés.

Les objectifs sont les suivants :

- Rouvrir le Rouillon sur une centaine de mètres,
- Rétablir la continuité écologique en aval,
- Augmenter le volume de rétention de 6000 m³,
- Augmenter la surface de la zone humide,
- Diversifier les niches écologiques,
- Traiter la prolifération de la renouée du Japon dans la zone humide.

Les travaux préparatoires réalisés en 2018

En 2018, le SIAHVY a procédé au traitement de la Renouée du Japon au niveau de la future zone humide. Cette opération a permis de libérer l'emprise des terrassements futurs et d'éviter ainsi tout risque de dissémination de la Renouée. Un nouveau parking a été aménagé et permettra ainsi de conserver l'utilisation du site pendant la seconde phase de travaux.

LES ÉTUDES

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS, DEUX PROBLÉMATIQUES LIÉES, DEUX AXES MAJEURS DE L'ACTION DU SIAHVY

Études de faisabilité en cours en 2018

- Restauration écologique au niveau de l'Yvette aval (entre le Rouillon et l'Orge).
- Restauration écologique du Rouillon médian et du ruisseau Blanc en aval des bassins de Villejust.
- Restauration écologique, aménagement de frayères et mise en place d'un programme de lutte contre les inondations sur l'Yvette du moulin de la Bretèche à Champlan jusqu'à l'aval du moulin de Saulx-les-Chartreux.

Études de faisabilité achevées en 2018

- Restauration de la continuité écologique sur le ru du Paradis.
- Restauration écologique de l'Yvette et développement de la trame Verte et Bleue du bassin de Chevreuse jusqu'à la plaine de Coubertin.

Les études de maîtrise d'œuvre en cours en 2018

- Restauration de la continuité écologique et programme de lutte contre les inondations dans le campus de l'Université Paris Sud,
- Restauration de la continuité écologique et programme de lutte contre les inondations en amont de l'Université Paris Sud jusqu'en aval du lac de Lozère,
- Restauration écologique de l'Angoulême (bassin du Baratage).
- Restauration écologique du Rouillon au niveau du bassin de Villejust (effacement du bassin, etc.).
- Restauration de la continuité écologique du ru du Paradis.
- Restauration écologique du Vaularon en amont du bassin des Grands Près.

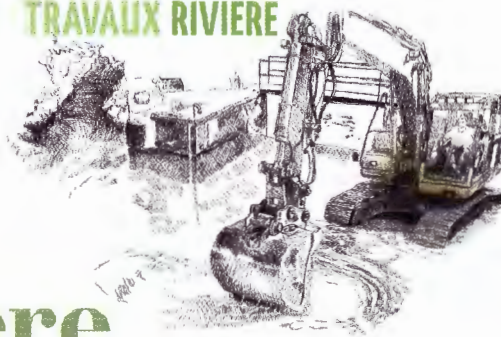
Le bassin de Villejust pendant les travaux

CAPACITÉ AVANT TRAVAUX : 20 000 M³
CAPACITÉ APRÈS TRAVAUX : 26 000 M³
DÉBUT DES TRAVAUX : AUTOMNE 2018
OBJET : RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET
CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE

Traitement de la Renouée du Japon, une nouvelle technique expérimentée

Le SIAHVY a expérimenté une nouvelle technique pour supprimer les pieds de renouées du Japon : le criblage.

Ce processus consiste à filtrer les matériaux terrassements à l'aide de 3 tamis. Au final, la terre est purgée de toutes les racines pour être réutilisée au niveau de la zone de stationnement.



Garde-rivière

Un métier en constante mutation

La cellule « milieux naturels » du SIAHVV est soumise aux évolutions régulières des réglementations et des pratiques, ce qui impacte très concrètement le métier des trois gardes rivière du syndicat dont les missions s'élargissent.

Au cours des cinq dernières années et grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la cellule « milieux naturels » a évolué régulièrement vers un service permettant de mener des missions transversales (cours d'eau/zones humides, écologique/hydraulique).

Cette évolution naturelle s'est inscrite dans la continuité des actions amorcées lors du précédent contrat entre 2007 et 2012. Le changement des pratiques a été confirmé avec la prise en compte de l'écologie dans les projets d'aménagement. Le métier des gardes rivière a donc évolué en conséquence.

À l'origine, les missions des gardes rivière étaient :

- La surveillance des ouvrages hydrauliques et de la rivière,
- Le suivi des marchés d'entretien (fauchage, faucardage, nettoyage du lit mineur et abattage),
- Le suivi de la qualité de l'eau de l'Yvette et de ses affluents,
- La réalisation et le suivi de petits travaux d'urgence.

Avec la signature du contrat spécifique d'assistance technique de 2013 à 2018 et l'embauche d'un 3^{ème} garde-rivière, de nouvelles compétences se sont ajoutées aux compétences historiques :

- Les travaux de fauchage raisonné et de gestion sélective de la ripisylve en interne, permettant ainsi la pérennisation des travaux de restauration,
- Les travaux de plantations,
- La réalisation de mesure qualité en complément d'études de restauration écologique,
- La conception et le suivi de petits travaux de restauration de la continuité écologique (débusage, enlèvement de protection de berges, etc.),
- La connaissance et la cartographie des zones humides,
- La communication et la sensibilisation auprès des riverains et des collectivités.



- 500 MÈTRES DE BERGES RESTAURÉS
- CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE RESTAURÉE SUR 6430 MÈTRES
- DÉBUSAGE DE 3 COURS D'EAU

Les résultats des opérations de restauration écologique



La Boële avant et après les travaux de terrassement d'une station de Renouée

Le résultat des entretiens raisonnés

Jusqu'en 2010, en milieu urbain, le SIAHVY procédait au fauchage intensif des berges deux fois par an (en été et en automne). Ces interventions ont été remplacées depuis par des nettoyages ponctuels et ciblés des berges et par des actions de désencombrement du lit des rivières.

Les interventions d'entretien sont maintenant optimisées. Ce changement de méthode a permis :

- Une diminution du nombre d'effondrement de berges.
- Un renouvellement de la strate arborée.
- Le développement de nouveaux habitats.
- La pérennisation des travaux de restauration écologique.

EXEMPLE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS EN INTERNE EN 2018 :

2 000 MÈTRES DE RÉOUVERTURE DE COURS D'EAU

24 KM DE PROMENADE ENTRETENUS.

32 JOURNÉES D'ABATTAGES (ENTRETIEN ET RÉOUVERTURE DES ZONES HUMIDES)



Réouverture du ru d'Aunette. Avant l'intervention et pendant



Finalisation de l'ouverture (avant le ramassage) du ru d'Aunette à Ballainvilliers

“ GRÂCE À LEUR CONNAISSANCE DU TERRAIN, LES GARDES RIVIÈRES SONT FORCE DE PROPOSITION ET INITIENT NOMBRE D'OPÉRATIONS CONCRÈTES ET EFFICACES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ”

EN 5 ANS

- 92 INTERVENTIONS SUITE À DES POLLUTIONS (35 IDENTIFICATIONS DE POLLUEURS)
- 1460 TONNES DE DÉCHETS ENLEVÉES
- 275 OPÉRATIONS D'ÉLAGAGE

Les gardes rivière assistent les chargés d'opération lors de la réalisation de grands travaux. Le bilan de ces opérations ambitieuses est également le leur.

En application de la politique d'aménagement du SIAHVY, les gardes rivière ont été des moteurs pour l'émergence de travaux de restauration de berges ou de rétablissement de la continuité écologique, plus modestes mais tout aussi efficaces.

Au final, ces opérations de « moindre envergure » ont permis la restauration de 500 mètres de berges et le rétablissement de la continuité écologique sur 6430 mètres. Il est ainsi possible de citer les débusages du Vaularon, du Vatencul et du ru des Marcots et le traitement de foyers de Renouée du Japon en bordure de l'Yvette.



Débusage du Vatencul (avant et pendant les travaux)



TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Assainissement

Un assainissement conforme et efficace, pour des milieux naturels préservés

En 2018, le service assainissement a travaillé sur 4 études majeures et 3 chantiers d'envergure. À ces activités, s'ajoutent les différentes missions de maîtrise d'œuvre, d'accompagnement des collectivités et des entreprises dans leur démarche de rénovation ou de mise en place de systèmes d'assainissement conformes et respectueux des milieux naturels.

Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées Chemin de Rodon au Mesnil-Saint-Denis

En tant que nouvelle commune adhérente au SIAHVY pour la compétence assainissement eaux usées, le Mesnil-saint-Denis a déjà pu apprécier l'intérêt de la mutualisation.

Le Mesnil-Saint-Denis, une nouvelle commune adhérente

Pour assurer un service de qualité aux administrés, les communes ont aujourd'hui tout intérêt à mutualiser les compétences telles que l'assainissement qui représente des investissements très importants. En 2017, l'opportunité de gérer de façon collective et concertée l'assainissement des eaux usées s'est présentée à la commune. Celle-ci a alors décidé de transférer au SIAHVY la compétence assainissement des eaux usées et de mettre à disposition les ouvrages inhérents, par une délibération du 1^{er} juillet 2017.

Le SIAHVY a entériné cette décision lors du Comité syndical en date du 12 décembre 2017. Ainsi, le transfert de la compétence est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le SIAHVY, un maître d'ouvrage réactif

Le réseau situé sous le chemin de Rodon transporte un tiers des eaux usées de la commune vers la station d'épuration. En mars 2018, une partie de ce réseau s'est effondrée. Le SIAHVY a engagé une procédure de réhabilitation d'urgence sans solliciter les aides financières des partenaires institutionnels, pour assurer la continuité et la qualité du service le plus rapidement possible.

TRAVAUX EN DOMAINE PUBLIC

ENTREPRISE TPU

346 614,34 € HT

PRÉPARATION

2 JUILLET 2018 | 17 AOÛT 2018

TRAVAUX

20 AOÛT 2018 | 14 FÉVRIER 2019

OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT MIS EN PLACE

141 ML DE CANALISATIONS DE FONTE
(DIAMÈTRE 300 mm)

3 REGARDS EN BÉTON (DIAMÈTRE 1000 mm)



L'organisation du chantier

AVANT

- **Les demandes de travaux (DT), qu'est-ce que c'est ?**
Elles servent à recenser avant travaux, les concessionnaires existants via une plateforme nationale. Ces informations permettent de localiser les réseaux et ainsi d'éviter toute dégradation lors des travaux.
- **La caractérisation amiante, indispensable.**
Tout réseau en béton ou en fibrociment doit faire l'objet d'un prélèvement pour définir la présence ou non de fibre d'amiante.
Un plan de retrait amiante lors du chantier est alors mis en place, permettant d'assurer la sécurité sanitaire des agents.
- **La Définition des contraintes :**
 - Pente très faible
 - Profondeur importante (tranchée à 4,50m)
 - Canalisation existante en amiante-ciment
 - Emprise très faible (travaux entre une haie et une ligne électrique HT aérienne)

PENDANT

- **Pourquoi un Coordinateur Sécurité Protection de la Santé ?**
Il est désigné dès la conception du chantier et assure une coordination entre les différents intervenants et les contraintes du site de travaux.



- **Une communication indispensable :**
 - Élus et services techniques de la commune
 - Riverains
 - Agriculteur, entreprise
- **Un partenariat efficace**
Une convention de mise à disposition des terrains agricoles avec un agriculteur a permis de palier les contraintes d'emprises.
- **Une gestion optimale des imprévus**
Un câble HT a été sectionné lors des travaux. Le SIAHVY a mis tous en œuvre pour assurer la sécurité du chantier et a pris en charge l'enfouissement du réseau afin de garantir la finalisation des travaux.

APRÈS

- **Les opérations préalables à la réception, à quoi ça sert ?**
Le SIAHVY s'engage dans une démarche qualitative pour tous ses travaux et assure par des tests (étanchéité, compactage, inspection télévisuelle des réseaux...) la bonne exécution des travaux et la garantie de la protection du milieu naturel.

La Verrière - Le Mesnil-St-Denis

Le SIAHVY est désormais en charge de la gestion et de l'exploitation de la station d'épuration



Implantées sur le territoire de la commune du Mesnil-Saint-Denis, les premières installations ont été construites dans les années 60 et ont fait l'objet de travaux de modernisation à la fin des années 90 et au cours des années 2000.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) des deux communes, maître d'ouvrage de la station d'épuration a cessé d'exercer ses compétences fin 2016.

2017

Dès février 2017, le SIAHVY a travaillé en étroite collaboration avec VEOLIA, exploitant historique depuis sa mise en service, sur les modalités d'exploitation. Il a notamment programmé la mise en place de nouveaux équipements de métrologie (débitmètres, sondes de mesures...).

Le SIAHVY a procédé à l'examen de nombreux documents relatifs à la STEP. Il a bénéficié des connaissances et de l'accompagnement de la commune du Mesnil-Saint-Denis.

La station d'épuration a fait de plus l'objet d'un examen technique approfondi et d'une analyse des risques de défaillance.

2018

Après avoir complété le dossier de demande d'autorisation de la STEP déposé en Préfecture en 2014 par le SIA, le SIAHVY a obtenu l'autorisation d'exploitation de la STEP par arrêté préfectoral le 28 mai 2018.

En février 2018, l'unité de traitement avait fait l'objet d'un premier arrêté préfectoral portant sur la surveillance de la présence de micropolluants. Conformément aux termes des arrêtés, le SIAHVY a engagé la réalisation d'un audit « sécurité du site de traitement » et programmé la réalisation de six campagnes de recherche des micropolluants dans les eaux brutes en amont de la STEP et dans les eaux traitées avant leur rejet dans le milieu naturel

Fin 2018 a été consacré au montage du dossier et à la consultation des entreprises pour l'exploitation nouvelle de l'ouvrage à partir du 1^{er} janvier 2019.

La commune du Mesnil-Saint-Denis a transféré la compétence collecte des eaux usées au SIAHVY le 1^{er} janvier 2018 ; permettant ainsi une meilleure vision du fonctionnement du système d'assainissement.

DIMENSIONNÉE POUR RECUEILLIR LES EAUX USÉES DE 18000 EH, SOIT LES EFFLUENTS DOMESTIQUES D'ENVIRON 90% * DES USAGERS DU MESNIL-SAINT-DENIS ET CEUX DE L'ENSEMBLE DES USAGERS DE LA VERRIÈRE.

* Les effluents des 10% restants étant raccordés à la STEP de la Courance - gestion Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

TRAVAUX ASSAINISSEMENT



Accompagnement technique

Travaux rue Saint-Sauveur à Ballainvilliers

La commune de Ballainvilliers a réhabilité les réseaux d'assainissement de la rue Saint-Sauveur préalablement à des travaux de requalification de la voirie. Durant deux années, le SIAHVVY a accompagné la commune dans la réalisation de ce projet.

Commencée en 2016 par la réalisation d'études préalables...

En octobre 2016, le SIAHVVY a débuté sa mission par une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation des études préalables à la conception du projet : étude topographique, encombrement du sous-sol, étude géotechnique et enquêtes parcellaires. Ces dernières ont été réalisées entre juin et novembre 2017.

... cette mission s'est poursuivie en 2018

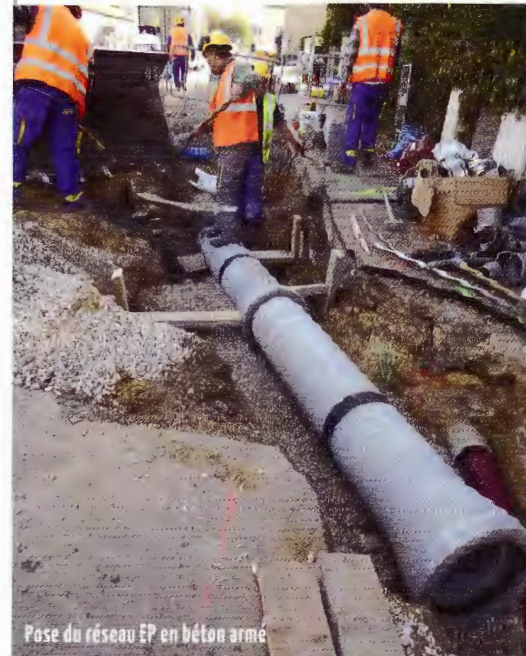
Le SIAHVVY a ensuite réalisé une mission de maîtrise d'œuvre (MOE) décomposée en deux étapes principales : la conception du projet (entre décembre 2017 et mai 2018) et le suivi de l'exécution des travaux (de juin à novembre 2018).

RÉSEAUX EAUX USÉES

252 ML DE CANALISATIONS Ø200 EN FIBRO-CIMENT (AMIANTE) REMPLACÉES PAR DES TUYAUX EN FONTE
42 BRANCHEMENTS Ø160 RÉHABILITÉS EN PVC

RÉSEAUX EAUX PLUVIALES

115 ML DE TUYAUX Ø300 ET Ø400 EN BÉTON REMPLACÉS PAR DES CANALISATIONS EN BÉTON ARMÉ
11 BRANCHEMENTS CRÉÉS OU RÉHABILITÉS EN PVC



Pose du réseau EP en béton armé



Dépose des canalisations amiantées, pose du nouveau réseau en fonte, remblaiement et compactage de la tranchée



Pose du réseau EU en fonte à profondeur moyenne



Pose du réseau EU en fonte à faible profondeur

AMO Études préalables

- Rédaction des pièces pour la consultation des entreprises,
- Estimation du montant des études,
- Analyse des offres,
- Élaboration du dossier de demandes de subvention,
- Suivi de la réalisation des études (contrôles technique, administratif et financier).

MOE Conception

- Analyse des résultats des études préalables,
- Conception du projet : définition des travaux, élaboration des plans et profils, estimation financière,
- Rédaction des dossiers de consultation des entreprises (travaux et contrôles préalables à la réception),
- Analyse des offres,
- Élaboration du dossier de demandes de subvention.

MOE Exécution des travaux

- **Suivi technique** : suivi du chantier et des opérations préalables à la réception, validation des documents émis par les entreprises,
- **Suivi administratif** : établissement des ordres de service et rédaction des documents de réception,
- **Suivi financier** : vérification et validation des factures émises par les entreprises avant transmission à la commune.

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées

Rue de Frileuse à Gometz-la-Ville

Historique du projet

1^{er} janvier 2010 : la commune de Gometz-la-Ville rétrocède ses réseaux d'assainissement des eaux usées au SIAHVY.

2011 : le SIAHVY lance un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) et des inspections télévisées sur la commune de Gometz-la-Ville qui mettent en exergue la vétusté de la partie amont du réseau d'eaux usées de la rue de Frileuse et de nombreux dysfonctionnements d'ordre structurel. Enfin, des eaux claires parasites permanentes (ECPP) ont été estimées à 7m³/j lors des différentes campagnes de mesures en aval du réseau d'eaux usées de la rue de Frileuse.

2015 : La réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue de Frileuse à Gometz-la-Ville a donc été inscrite dans le programme pluriannuel de travaux. L'objectif est de limiter les apports d'ECPP, supprimer les anomalies, augmenter les capacités hydrauliques du réseau de collecte et ainsi, limiter les pollutions du milieu naturel.

Les conclusions des différentes investigations menées sur site ont permis de définir un projet de réhabilitation de réseau d'eaux usées sur la rue de Frileuse.

Travaux réalisés en 2018

Réhabilitation d'un collecteur des eaux usées par tranchée ouverte, rue de Frileuse (RD 131).

Le SIAHVY a procédé à la mise en place de différents ouvrages neufs d'assainissement :

- 205 ml de tuyaux en fonte de diamètre 200 mm (EU),
- 36 ml de tuyaux en PVC SN8 de diamètre 160 mm (branchement),
- 6 regards en béton de diamètre 1000 mm,
- 5 tabourets de branchement en PVC de diamètre 400 mm.

Initialement situé en partie à l'intérieur de propriétés privées, le SIAHVY a fait le choix de créer le collecteur neuf sur l'espace public (RD 131) et ainsi de rétablir sa capacité hydraulique et faciliter son entretien.

L'intervention sur une voie très fréquentée fut la principale contrainte de ce chantier :

La RD 131 dessert la commune de Briis-sous-Forges avec un flot journalier important de véhicules. Un alternat a été mis en place sur la rue de Frileuse au vu de la circulation routière assez conséquente le matin et le soir. Une déviation a également été mise en place en accord avec le CD91 et la commune, afin que le flux de véhicules soit moindre sur la rue de Frileuse. Ces aménagements ont perturbé les usagers dans leur quotidien mais ont permis la réalisation du chantier, en toute sécurité et sur une période raccourcie.

TRANSFÉRER LE COLLECTEUR DU DOMAINE PRIVÉ AU DOMAINE PUBLIC, POUR RÉTABLIR SA CAPACITÉ HYDRAULIQUE ET FACILITER SON ENTRETIEN.



TRAVAUX EN DOMAINE PUBLIC

ENTREPRISE EHTP

271 151,25 € HT

PRÉPARATION

26 SEPTEMBRE 2018 | 26 NOVEMBRE 2018

TRAVAUX

26 NOVEMBRE 2018 | 19 FÉVRIER 2019



TRAVAUX ASSAINISSEMENT



Bilan de l'étude ZAE Courtabœuf : des entreprises qui jouent le jeu



La ZAE de Courtabœuf est l'un des pôles économiques les plus importants de la région Ile-de-France. Située sur les communes des Ulis, Villebon-sur-Yvette et Villejust, cette ZAE s'étend sur 376 hectares et emploie près de 24 000 personnes.

Action groupée pour la régularisation des rejets d'eaux usées : 2018, l'épilogue de quatre années de travail.

Cette étude a permis le diagnostic initial de 600 bâtiments ce qui correspond à la quasi-totalité de la ZAE de Courtabœuf. Ces diagnostics portaient sur les rejets des eaux usées, mais également sur les pratiques de gestions des déchets au sein des différents établissements.

Lors des contrôles initiaux, une conformité de 32% avait été diagnostiquée. De nombreuses non-conformités concernaient des mauvaises pratiques sur la gestion des déchets et des défauts d'entretien des ouvrages de prétraitement notamment. Des actions de communication au sein des entreprises ou la mise en place de contrat d'entretien ou de procédure ont permis de lever les non-conformités simples.

Des aides financières pour les gros travaux

D'autres non-conformités nécessitaient des travaux de plus grande ampleur : couvertures d'aire de lavage, installation de systèmes de prétraitement, création de réseaux d'assainissement séparatifs. La correction de ces défauts a fait l'objet d'un soutien financier de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Une aide financière allant jusqu'à 60 % du montant des travaux a pu être allouée aux entreprises ayant fait une demande de subvention.

La cellule « Animation Industriels » du SIAHVVY a, tout au long de l'action, accompagné les entreprises dans leurs démarches de mise en conformité en les

aidant à constituer leurs dossiers de demande d'aides financières ou en les aiguillant sur les bonnes pratiques à mettre en place.

Un bilan positif

Au bilan de l'action de régularisation de la ZAE de Courtabœuf, une conformité de 80 % des entreprises a pu être obtenue.

Et après ?

La fin de l'action ne signifie pas la fin de l'accompagnement du SIAHVVY envers ces entreprises. En effet, les établissements non conformes continuent d'être suivis et accompagnés, par la cellule « Animation Industriels » du SIAHVVY.



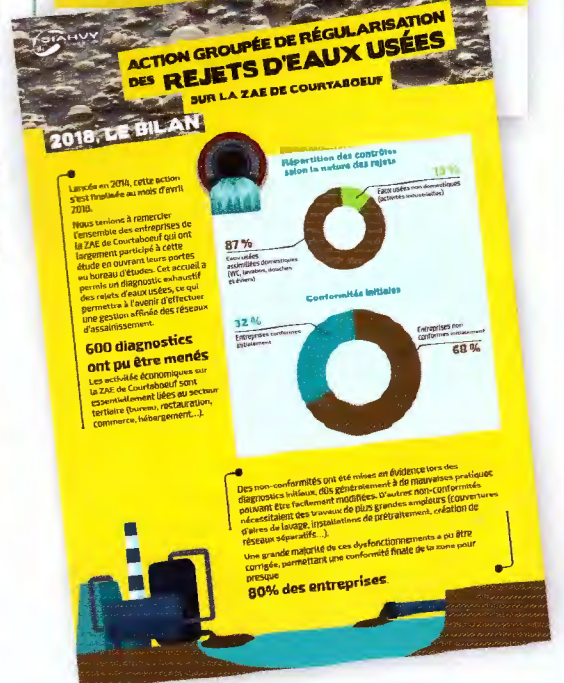
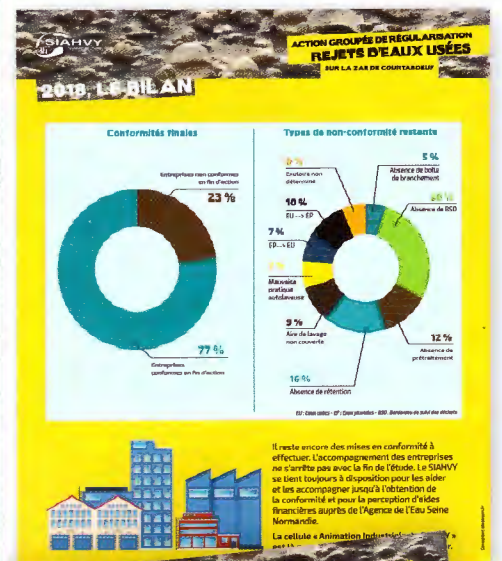
CONFORMITÉ

EN 2014 32 %

D'INSTALLATIONS CONFORMES

EN 2018 80 %

D'INSTALLATIONS CONFORMES



BILAN ÉTUDES & TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2018

Le SIAHVV accompagne les collectivités et l'université Paris-Sud

- SDA de Champlan (poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage)
- SDA de Chilly-Mazarin (poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage)
- SDA de Saint-Jean-de-Beauregard (poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage)
- SDA de Villejust (poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage)
- Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales - Rue Saint-Sauveur à Ballainvilliers (maîtrise d'œuvre)

Études 2018 - Assainissement non collectif

- Études à la parcelle en vue de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur la commune de Dampierre-en-Yvelines (finalisation)

Études 2018 - Réseau de collecte

- Études préalables à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées - Rue de la Vallée et chemin du Moulin à Dampierre-en-Yvelines (finalisation)
- Études préalables au dévoiement du réseau d'assainissement des eaux usées - Sente d'Étau à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (finalisation)
- Étude capacitaire des réseaux d'assainissement des eaux usées dans la perspective du raccordement de la ZAC du Moulon à Orsay (finalisation)
- Études préalables à la réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées - Avenue de Sully et de Picardie au Mesnil-Saint-Denis
- Études préalables à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées - Rue de la Brèche et de Fourcherolles à Dampierre-en-Yvelines

Études 2018 - Réseau de transport

- Diagnostic des réseaux d'assainissement des eaux usées - Antennes intercommunales de Chilly-Mazarin et Morangis
- Études préalables aux travaux de renforcement du réseau d'assainissement des eaux usées - Rue De Lattre de Tassigny à Orsay
- Maîtrise d'œuvre - Travaux de dévoiement du collecteur intercommunal des eaux usées à Savigny-sur-Orge (cadre projet ANRU)
- Maîtrise d'œuvre - Travaux de dévoiement du collecteur intercommunal des eaux usées à Savigny-sur-Orge (cadre projet T12E)

Études 2018 - Stations d'épuration

- Maîtrise d'œuvre - Travaux d'optimisation de la filière « boues » de la STEP de Boullay-lès-Troux (poursuite)
- Analyse des risques de défaillance - STEP de Gometz-la-Ville et STEP de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis
- Audit relatif à la sécurité des personnes - STEP de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis

Travaux 2018 - Branchements privatifs

- Travaux de branchements privatifs - Extension du réseau d'assainissement des eaux usées du bourg de Boullay-lès-Troux (finalisation)
- Montage de l'opération groupée sous maîtrise d'ouvrage déléguée
- Création des réseaux d'assainissement des eaux usées des Avenue d'Assas et Lazare Hoche, et chemin de la Butte aux Buis à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Travaux 2018 - Réseau de collecte

- Travaux de création du réseau d'assainissement du bourg de Senlisse - Tranche technique 2 (poursuite)
- Démarrage des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées - Chemin de Rodon au Mesnil-Saint-Denis
- Démarrage des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées - Rue de Frileuse à Gometz-la-Ville
- Conception des travaux de dévoiement du réseau d'assainissement des eaux usées de la Sente d'Étau à Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Conception des travaux de création des réseaux d'assainissement des eaux usées des avenues d'Assas et Lazare Hoche, et chemin de la Butte aux Buis à Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Conception des travaux de création du réseau d'assainissement des eaux usées - Rue de la Roncerie à Saint-Forget

Travaux 2018 - Station d'épuration

- Travaux de construction de la nouvelle filière « boues » de la station d'épuration de Boullay-lès-Troux (+ mise en service)

Animation Industriels

- Étude de la régularisation des rejets - ZAE de Courtabœuf (finalisée en avril 2018)
- Étude de la régularisation des rejets - ZA de la Prairie à Villebon-sur-Yvette et Parc d'activités des Dévodes à Saulx-les-Chartreux (poursuite 2018)

Suivi de l'exploitation des ouvrages d'assainissement (DSP et contrat)

- Réseau de transport intercommunal des eaux usées
- Réseaux de collecte communaux des eaux usées (+ Le Mesnil-Saint-Denis en 2018)
- Stations d'épuration locales (Boullay-lès-Troux, Cernay-la-Ville, Dampierre-en-Yvelines, Gometz-la-Ville, Le Mesnil-Saint-Denis).





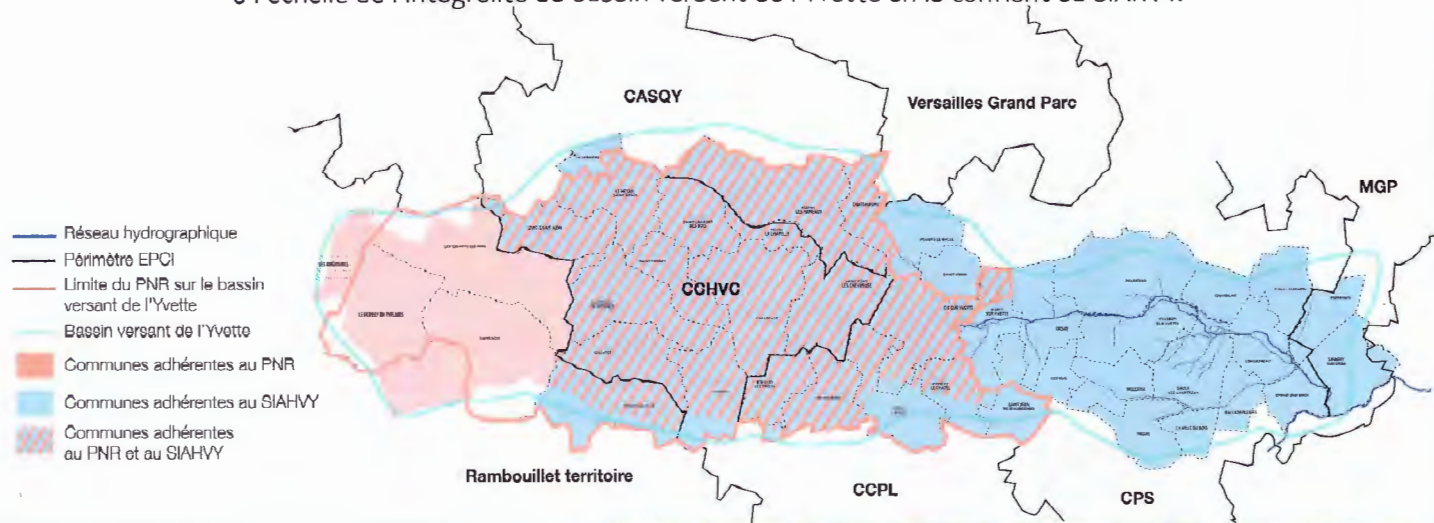
GEMAPI

La GEMAPI

Une nouvelle compétence à l'échelle du bassin versant confiée au SIAHVY

Les lois MAPTAM* et NOTRe* ont créé une nouvelle compétence ciblée et obligatoire à l'échelle des intercommunalités des bassins versants relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondation (GEMAPI).

Les communes, regroupées au sein de leurs intercommunalités (Communautés de communes ou d'agglomération) ont décidé en 2018 de faire exercer cette compétence GEMAPI à l'échelle de l'intégralité du bassin versant de l'Yvette en la confiant au SIAHVY.



GEMAPI, le SIAHVY précurseur dès 2015

La GEMAPI permet d'aborder de manière conjointe la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant de l'Yvette.

Depuis plus de 5 ans déjà, le SIAHVY construit ses projets autour de cette double approche « Milieux naturels » et « inondations ». La restauration de la Mérantaise, réalisée en 2015, en est le parfait exemple.

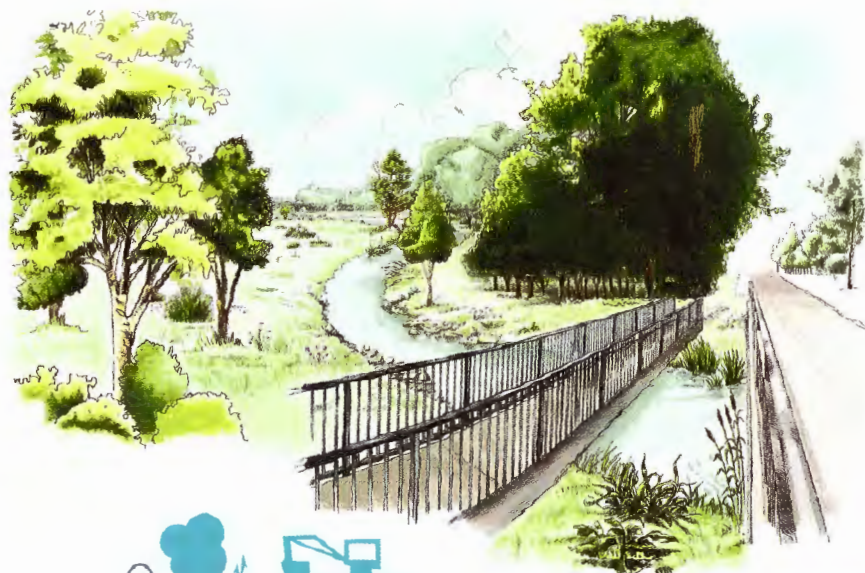
Pour concilier lutte contre les inondations et restauration écologique de cette rivière, la sinuosité du cours d'eau a été recréée et le dénivelé adouci : suppression d'ouvrages hydrauliques, désenclavement de la rivière grâce au déplacement d'un collecteur d'eaux usées, aménagement de berges végétalisées, recréation de prairies humides en bordure de cours d'eau...

La Mérantaise avec ses nouveaux « méandres » peut déborder dans des zones naturelles connexes et ainsi dissiper l'énergie des crues.



LA GEMAPI, ça sert à quoi ?

La GEMAPI permet de gérer l'Yvette et ses affluents de sa source jusqu'à sa confluence, favorisant ainsi l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. La GEMAPI permet également de prévenir les inondations sur tout le territoire ainsi que de protéger les milieux aquatiques.



Projet de l'Université Paris Sud



PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

avec la mise en œuvre d'actions de sauvegarde.

PRÉVENIR LES RISQUES D'INONDATIONS

comme par exemple en augmentant le volume utile du bassin de Bures (cf article page 10).



RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Le projet au sein du campus de l'Université Paris Sud est un exemple très concret de restauration écologique et de lutte contre les inondations en milieu urbain.



POURQUOI une solidarité amont/aval ?

Parce que les cours d'eau et les crues ne s'arrêtent pas aux portes d'une commune et ignorent les frontières administratives, la gestion d'un cours d'eau ne peut s'envisager localement mais à l'échelle de tout le bassin versant. **C'est donc tout le territoire qui participe à la gestion globale des cours d'eau** pour que les interventions menées sur une partie de la rivière soient favorables à l'ensemble du territoire : c'est la solidarité amont-aval.

PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et SIAHVY, à chacun son rôle

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et le SIAHVY sont les 2 gestionnaires historiques de l'amont de la vallée de l'Yvette.

Une entente entre les deux structures permet de définir les rôles de chacun :

- Le SIAHVY est la structure juridique compétente sur toute la CCHVC et exerce le volet « PI »,
- Le PNR exerce ses missions « GEMA » sur les communes historiques où il était présent initialement.

En résumé, le SIAHVY et le PNR collaborent sur tous les projets en cours sur le bassin versant amont de l'Yvette et chaque structure met au service de l'autre ses compétences et son expertise.

PAPI

Signature de la convention cadre en novembre 2018



Face à l'évolution des conditions climatiques et devant l'urbanisation croissante, le bassin versant Orge-Yvette est devenu de plus en plus sensible aux inondations qui impactent les activités socio-économiques.

Maître d'ouvrage GEMAPI, le SIAHVY mène de nombreuses actions de prévention des inondations. En tant que structure porteuse et en partenariat avec les autres acteurs du bassin versant, le SIAHVY pilote la démarche de « Programme d'Actions de Prévention des Inondations » (PAPI).

L'objectif de cette démarche initiée en 2016 en application du volet inondation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), est de **définir une stratégie de prévention des inondations à long terme**.

Le PAPI se traduit par la mise en œuvre d'actions concrètes portant sur les différents volets de la prévention (renforcement de la connaissance des aléas, réduction de la vulnérabilité, gestion des écoulements, communication pour faire évoluer les comportements...).

“ RÉUNIR LES ACTEURS DU TERRITOIRE AUTOUR DU PROJET ET ASSURER UNE COHÉRENCE À L'ÉCHELLE DU BASSIN. ”



Signature de la convention cadre du PAPI le 13 novembre 2018

LABELLISÉ PAR L'ÉTAT EN 2018, LE PAPI SERA MIS EN ŒUVRE EN 2019.

PLUSIEURS MARCHÉS PUBLICS SERONT ENGAGÉS ET SUIVIS DANS LE CADRE DE GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU COMITÉ DE PILOTAGE.

Le PAPI, une mise en œuvre en deux phases :

- Une phase d'étude « PAPI d'intention » sur 3 ans : définir la stratégie, les actions de sensibilisation aux risques, les diagnostics de vulnérabilité du bâti, l'appui à l'intégration des risques en urbanisme...
- Une phase de travaux « PAPI complet » sur 6 ans : actions ciblant les zones à risques.

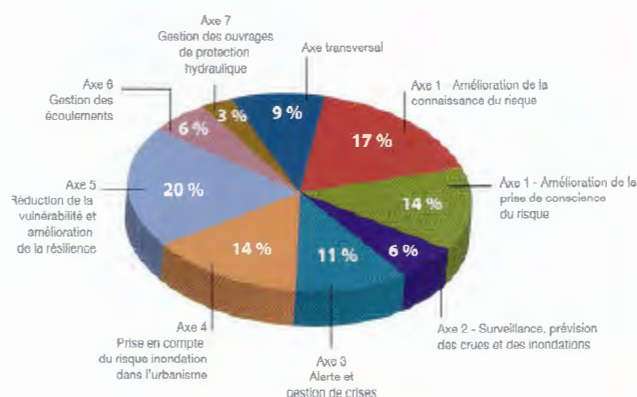
L'élaboration du PAPI de mi-2016 à mi-2018 est le fruit d'une concertation au sein d'un comité de pilotage présidé par Claude Juvanon Président de la CLE du SAGE et du PAPI.

2018, labellisation du programme par l'État

Mobiliser des aides financières de l'État (non mobilisables hors PAPI) en plus du soutien financier du département de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau, tel est l'objectif de cette labellisation. Le dossier de candidature du PAPI a été présenté et labellisé avec succès le 3 octobre 2018. Une convention cadre, engageant la mise en œuvre des actions sur 2019 - 2021, a été signée le 13 novembre 2018 par les maîtres d'ouvrage, les préfets et les structures qui apporteront leur soutien financier au programme.

35 actions à mener à l'échelle du bassin versant réparties entre différents acteurs :

- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),
- Syndicat de l'Orge, issu de la fusion au 31 décembre 2018 du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) et du Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la région de Limours (SIHA),
- Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC),
- 3 communes (Longjumeau, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon) pour des diagnostics de bâtiments,
- Département de l'Essonne,
- État.



Répartition des actions par type



Classes d'eau 2018

Des élèves et des enseignants enthousiastes



Des sorties terrains pour l'observation de la faune et la flore toujours appréciées des enfants

Depuis plusieurs années, le SIAHVY propose aux écoles de la vallée de participer à des classes d'eau afin de sensibiliser les plus jeunes aux problématiques de l'environnement. Trois thèmes sont proposés : le cycle naturel de l'eau, le cycle domestique de l'eau et la faune et la flore des zones humides.

Nos interventions sont gratuites et sont modulables en fonction du contenu pédagogique souhaité par le professeur. Elles fonctionnent à la journée et sur un thème, en général une demi-journée en salle et une demi-journée à l'extérieur. La salle pédagogique aménagée au moulin du SIAHVY peut accueillir les classes qui disposent d'un bus pour s'y rendre. Cette salle spécialement aménagée, ainsi que l'accès direct au bassin de Saulx pour les sorties terrain, sont très appréciés des élèves et des enseignants.

En 2018, les animateurs du SIAHVY sont intervenus dans 84 classes, pour sensibiliser 2 165 élèves à la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.

“ EN 2018
84 CLASSES D'EAU ORGANISÉES
2 165 ÉLÈVES SENSIBILISÉS ”

La salle pédagogique du SIAHVY, un équipement très apprécié des enseignants et des élèves.



En 2018

Des rencontres, des visites, des évènements ... le SIAHVY est présent et actif sur son territoire



Avril Rando' Durables Les zones humides à l'honneur

Pour la 9^e édition des Rando' Durables, le SIAHVY était de nouveau présent sur le site de la Ferme de Viltain. Cette année, le stand avait pour thème « Les services rendus par les zones humides ». En parallèle, une pêche dans l'Yvette ainsi qu'une randonnée découverte sur les travaux de renaturation des cours d'eau ont été organisées.

Mai Journée Mondiale de la Biodiversité - Rando Gometz-le-Châtel À la découverte des bassins et des rus

Lors de cette journée, une randonnée organisée sur la commune de Gometz-le-Châtel, a permis à une quinzaine de promeneurs de découvrir le bassin d'Armand, le bassin des Grands Prés, puis le ruisseau d'Angoulême.



Le MAG de l'Yvette

Le 1^{er} magazine de l'Yvette a été distribué à tous les habitants de la vallée.
16 pages pour comprendre les actions du SIAHVY !



Juin Journée Technique Zones humides et modèle prédictif en question

Lors de cette journée, les élus, entreprises et financeurs ont pu découvrir la restauration des zones humides au parking du bassin de Saulx, ainsi que la STEP du Mesnil-Saint-Denis.

Les participants ont ensuite assisté à la présentation du modèle prédictif de l'Yvette.



Septembre Journée du Patrimoine Activités ludiques et instructives

Comme chaque année, cette journée ouverte au public a permis à tous de découvrir le moulin et de faire les nombreuses activités proposées par le SIAHVY. Animaux de la ferme, jeux en bois, chasse au trésor, chorale, spectacles... pour le plaisir des petits et des grands.

Juin EV/EP – Visite STEP Gometz-la-Ville Une visite passionnante

Deux groupes de visiteurs ont pu découvrir le fonctionnement de la station d'épuration et suivre le circuit de l'eau à travers les différentes étapes de traitement.





Comptes administratifs 2018

M14 Principal 2018

Dépenses de fonctionnement : 2 085 059.22 €
Recettes de fonctionnement : 2 303 666.52 €
Résultat d'exploitation : **218 607.30 €**

Dépenses d'investissement : 66 788,94 €
Recettes d'investissement : 84 264,63 €
Résultat d'exécution : **17 475,69 €**

Résultat de clôture : 236 082.99 €

M14 Rivière 2018

Dépenses de fonctionnement : 2 494 476.98 €
Recettes de fonctionnement : 4 611 114.54 €
Résultat d'exploitation : **2 116 637.56 €**

Dépenses d'investissement : 9 746 472.50 €
Recettes d'investissement : 7 816 685.60 €
Déficit d'exécution : **1 929 786.90 €**

Résultat de clôture : 186 850.66 €

M49 2018

Dépenses de fonctionnement : 12 142 591.87 €
Recettes de fonctionnement : 15 972 448.31 €
Résultat d'exploitation : **3 829 856.44 €**

Dépenses d'investissement : 15 110 900.37 €
Recettes d'investissement : 13 422 491.22 €
Déficit d'exécution : **1 688 409.15 €**

Résultat de clôture : 2 141 447.29 €



12, avenue Salvador Allende
91160 Saulx-les-Chartreux

Tél. 01 69 31 72 10

www.siahvy.org



Directeur de la Publication :
Michel BARRET - Président

Rédaction :
les Personnels du SIAHVY

Crédits photos :
Photothèque du SIAHVY - Alinéa

Conception et réalisation :
Alinéa Corbeil-Essonnes
Imprimé avec des encres végétales,
sur du papier issu de forêts
durablement gérées